

Charte d'usage des candidats

La société **API Society** développe la solution **API Cert** permettant de passer des certifications à distance.

Principe de fonctionnement

Le candidat s'est inscrit à une formation certifiante auprès d'un organisme de formation certifié Qualiopi partenaire de notre organisme certificateur **API Society**.

Le fonctionnement de la solution **API Cert** est le suivant :

1. l'organisme de formation transmet au candidat un lien qui renvoie vers le formulaire d'inscription à la certification
2. le candidat remplit le formulaire d'inscription avec la possibilité de signaler s'il est en situation de handicap et d'indiquer la présence éventuelle d'un accompagnant
3. le lendemain de la formation, le candidat reçoit deux courriels dont l'un fournit le code de l'épreuve théorique et l'autre celui de l'épreuve pratique
4. le candidat dispose de 30 jours pour passer les deux épreuves
5. le candidat télécharge le logiciel **API Cert** depuis notre site Internet
6. le candidat lance le logiciel, saisit l'un des deux codes et démarre l'épreuve de son choix
7. lorsque l'épreuve est commencée, le candidat ne peut pas l'interrompre ou s'absenter
8. durant toute l'épreuve, le logiciel enregistre la caméra vidéo, la capture de l'écran et le son ambiant
9. à la fin de l'épreuve, le logiciel téléverse ces captations audio et vidéo dans notre système d'information
10. ces captations sont contrôlées par le surveillant membre du jury pour garantir l'absence de fraude ainsi que par le président le cas échéant
11. l'épreuve théorique est corrigée automatiquement et relue par le professionnel membre du jury
12. l'épreuve pratique est corrigée par le professionnel membre du jury
13. dans un délai maximal de 30 jours, le jury délibère et attribue ou non la certification
14. le candidat reçoit par courriel un lien pour remplir le questionnaire de satisfaction
15. une fois le questionnaire complété, le candidat reçoit par courriel le résultat : en cas de réussite, est joint le parchemin numérique (fichier PDF signé) précisant la mention obtenue

16. le candidat dispose de 15 jours pour contester la décision

17. un an après la certification, le candidat reçoit un questionnaire visant à mesurer l'impact de la certification sur son insertion ou sa mobilité professionnelle

Données personnelles

Le candidat accepte le principe de fonctionnement décrit ci-dessus, dont notamment la capture de son image via la Webcam, la capture de son écran et du son de la pièce via le microphone durant l'examen de certification. Ces captations sont analysées pour détecter toute tentative de fraude. Ces captations sont stockées sur nos serveurs et ne seront jamais transmises à des tiers.

Les captations, la pièce d'identité téléversée lors de l'inscription ainsi que la signature numérique du candidat sont conservées durant 30 jours et sont ensuite automatiquement détruites sauf en cas de litige.

Conformément à la loi RGPD, toutes les mesures techniques ont été prises pour assurer la conservation sécurisée des données du candidat.

Toutes les données collectées via le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse email, etc.) et via le logiciel de certification (captures audio et vidéo durant l'examen) sont strictement confidentielles et destinées à l'usage exclusif de la société API Society pour proposer son service de certification à distance et ne seront jamais transmises à des tiers (partenaires commerciaux ou autres) à l'exception de France Compétences dans tous les cas et de la Caisse des Dépôts et Consignations en cas d'obtention de la certification.

Dans le cadre des droits des personnes en termes d'accès, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition, portabilité et définition des directives quant au sort de leurs données personnelles après leur décès, le candidat est informé de sa possibilité d'introduire à tout moment une réclamation auprès de la CNIL.

Les codes permettant de passer les épreuves certificatives

Les codes se présentent sous la forme de numéros composés d'une série de lettres et de chiffres. Un code a une durée de validité de 30 jours à compter de sa date d'émission.

Voies de recours

Le candidat qui a échoué à la certification peut contester la décision dans un **délai de 15 jours** en remplissant un formulaire sur notre site Internet qui est traité par notre responsable des contentieux.

Contacts

Le candidat a la possibilité de nous contacter en remplissant un formulaire sur notre site Internet.